Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [4]

Artikel: D

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284351

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

femmes impliquent des responsabilités égales. Et à responsabilités égales, plus de hiérarchie !

CHOIX : Nom masculin qui désigne couramment l'alternative entre maternité et vie professionnelle. Dans l'état actuel des choses, ce choix-là s'approcherait plutôt de la définition du *dilemme,* soit « une alternative contenant deux propositions contradictoires ».

CHOMAGE : *Ladies first* ▶

COLLABORATION : Il n'y a pas de vraie collaboration là où il n'y a pas une réelle égalité. Demander l'égalité de droits et de responsabilités, ce n'est pas vouloir faire des femmes des hommes manqués. C'est demander pour les femmes les mêmes chances en matière d'éducation et de développement personnel, au bénéfice des hommes comme des femmes, dans la vie familiale, sociale et économique.

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS FÉMININES : Créée en 1976 par le Conseil fédéral en réponse à une résolution du Congrès de Berne comme une commission consultative paritaire. Elle compte aujourd'hui 7 hommes et 12 femmes. Elle a déjà procédé à plusieurs études sur la situation juridique et sociale de la femme, participé à des procédures de consultation, créé un centre de documentation, etc. Elle s'est affirmée comme un instrument important sur la voie de l'égalité.

CONDITIONNEMENT : « Les différences psychologiques entre les hommes et les femmes viennent sans doute des poupées et des soldats de plomb, c'est-à-dire beaucoup plus de la société que de la physiologie. » *(Jean Rostand)*

CONGRÈS DE BERNE (1975, Année internationale de la femme) : Le 4e de l'histoire du féminisme suisse. Placé sous le signe de la collaboration dans l'égalité, il visait à susciter une prise de conscience chez les femmes de leurs problèmes et de leurs droits. Il a adopté deux résolutions importantes : l'une demandant la création d'une Commission pour les questions féminines, l'autre recommandant le lancement de l'initiative « Droits égaux », dès lors retirée au bénéfice du projet du Conseil fédéral pour la votation du 14 juin 1981.

CONSTITUTION FÉDÉRALE : Notre loi fondamentale. Elle délimite les pouvoirs et la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, elle fixe l'organisation de nos institutions et garantit les libertés individuelles.
Son article 4, qui date de 1848, stipule que « tous les Suisses sont égaux devant la loi », mais il n'a pas suffi, en raison d'une interprétation restrictive, dite historique, à faire avancer la cause de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.
Si la votation du 14 juin 1981 est positive, l'article 4 de la CF sera complété par un alinéa 2 :
L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

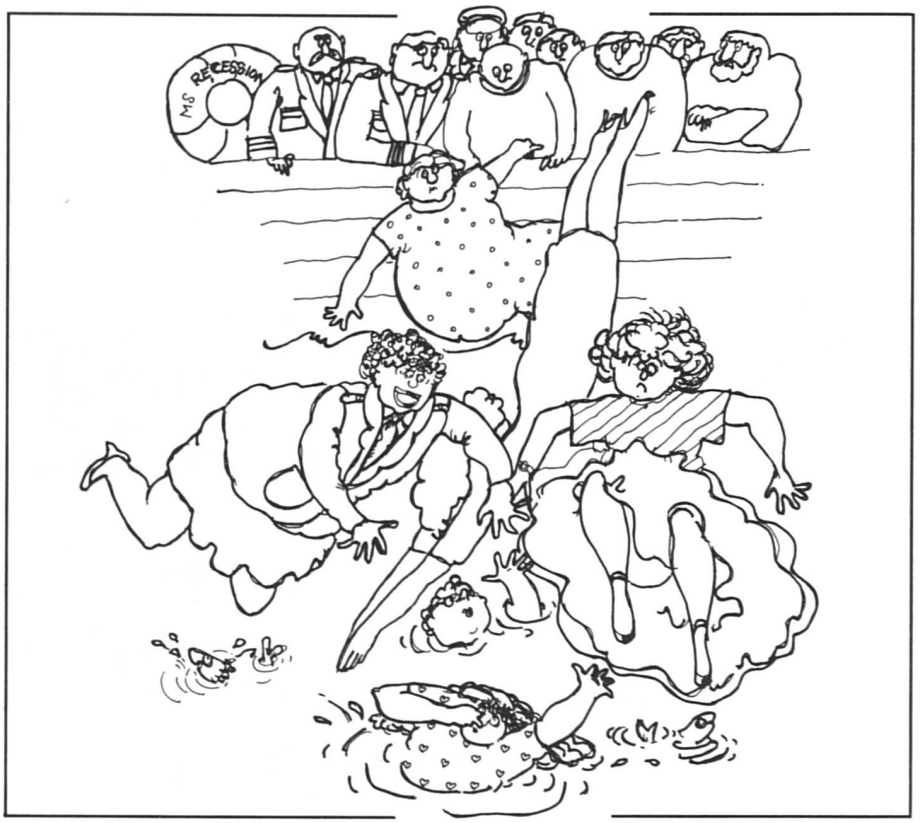

CREATIVITE : « Il n'y a pas de Michel-Ange ou de Mozart féminin ».
Pourquoi ?
Parce que leurs mères ont donné toute leur énergie, toute leur créativité à les mettre au monde, les élever, les aimer et les conduire jusqu'à l'âge adulte.
Parce que leurs sœurs, plutôt que d'apprendre les arts, ont appris à broder et à se tenir droites.
Parce que leurs tantes, cousines, grands-mères et arrière-petites-filles, douées comme eux pour les arts, ont dû se faire appeler : Marcello, George Sand, Jean de la Brète, George Eliot, Victor Catala, Richard Hugo, Claude Crussard, Daniel Stern, Emile Novis, Théodore Bentzon, Isak Dinesen, Ernst Ahlgren, Ralph Iron... etc.

« Enfoncées dans la matière, aux prises avec le limon originel, nous ne pouvons extraire nos moyens d'expression que du contact quotidien avec la créature terrestre ». *(Alice Rivaz)*

CULTURE : « La culture occidentale est une culture d'esprit masculin. Du développement unilatéral des qualités viriles résulte la méconnaissance, sinon la répression, des potentialités féminines. » *(Durkheim)*

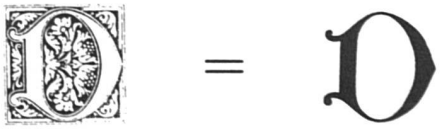

DÉCISION (Pouvoir de) : Il échappe encore dans une large mesure aux femmes, en suite de la répartition des rôles :
— l'homme est — encore — reconnu comme le chef de la famille ;
— trop peu de femmes accèdent à des postes de haut niveau dans les entreprises, l'administration, les établissements d'instruction ;
— les femmes participent trop peu à la vie des partis et des syndicats ;
— en politique, les femmes s'intéressent plus volontiers aux questions sociales, qui ont moins de poids que la défense nationale ou l'économie ;
— la proportion des femmes est encore trop faible dans les organes législatifs ;
— il n'y a encore aucune femme dans les gouvernements cantonaux, ni, bien sûr, au Conseil fédéral.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME :

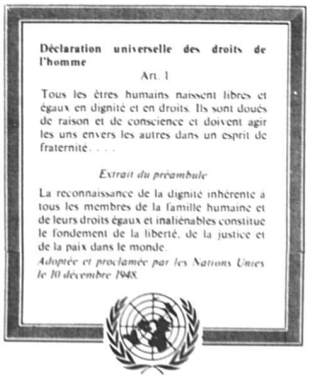

Déclaration universelle des droits de l'homme

Art. 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. . . . .

Extrait du préambule

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Adoptée et proclamée par les Nations Unies le 10 décembre 1948.

DÉFENSE NATIONALE: En temps de paix, les femmes sont dispensées de toute obligation militaire. Elles peuvent s'inscrire volontairement dans les services de la Croix-Rouge, les Services complémentaires féminins et la protection civile. En temps de guerre, le général peut mobiliser des femmes pour suppléer à l'absence des hommes dans des domaines comme l'économie, la production, le ravitaillement. Un rapport est actuellement à l'étude. Il examine les possibilités de former à l'avance les femmes à ces tâches et de les instruire de ce qui pourrait aider la population civile à survivre en cas de catastrophe.

DÉMOCRATIE: Doctrine et système politiques d'après lesquels la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens. Exemple : « La Suisse est devenue un Etat démocratique le 7 février 1971 » (d'un livre d'histoire non publié et pas encore écrit).

DÉMOGRAPHIE: « On pense à tort, je crois, que si les femmes restaient à la maison, elles auraient plus d'enfants. Or, on s'aperçoit que dans des pays comme la Hollande, où le taux d'activité féminine est relativement bas, la natalité a baissé plus qu'en France. C'est donc largement un mythe. » *(Simone Veil)*

*Elle ne voudrait **qu'un** seul chiot !...*

DIFFERENCES: « Ce qui distingue les attitudes, le regard qu'hommes et femmes posent sur le monde, leurs rêves, leurs facultés créatrices, ne sont que différences, et ces différences font partie de la richesse de l'humanité. Qu'elles soient exclusivement biologiques, ou exclusivement culturelles ou produites par une combinaison de la biologie et de la culture, elles existent. Une assimilation totale ne pourrait être qu'appauvrissement.» *(Françoise Giroud)*

DIGNITÉ: « C'est la dignité de la personne humaine qui interdit toute discrimination entre hommes et femmes.» *(Paul Tournier)*

DISCRIMINATION: Il y a discrimination lorsqu'on attribue une signification sociale à une caractéristique innée comme le sexe, la couleur de la peau, la nationalité, l'âge, etc. Cette signification sociale sert à justifier les préjugés et même les dispositions légales consacrant des inégalités.

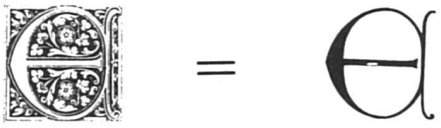

ÉDUCATION: « Les hommes, qui ont déclaré les femmes leurs égales en droit, continueront toujours à les considérer comme des inférieures en fait, si on ne leur impose pas cette idée d'égalité parfaite dès leur enfance. Comment croire que, devenu adulte, un garçon se mettra soudain à renoncer à une supériorité qu'on lui a reconnue pendant vingt ans ? » *(Françoise Parturier)*

ÉGALITÉ: Elle ne résulte pas d'une commune vocation. L'égale dignité des êtres humains ne tient pas à ce qu'ils sont identiquement constitués mais à ce que, dans leur différence, ils font l'objet d'un même *appel*. Celui-ci se traduit aujourd'hui pour les filles comme pour les garçons par l'accès aux mêmes droits afin que l'un ou l'autre puissent s'épanouir dans leur identité propre.
« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain. » *(Stendhal)*

EMPLOI: « Consciemment ou inconsciemment, les femmes acceptent des emplois — ou s'en accommodent — dans lesquels l'accent est mis sur le contact ou le dévouement et qui requièrent parfois une certaine « jeunesse » ou, souvent, une certaine « présentation extérieure » : elles deviennent vendeuses, hôtesses, secrétaires, infirmières ; ou bien, dans l'industrie privée, elles font des travaux mal rémunérés, qui ne demandent aucune formation particulière et n'offrent pas de perspectives. Ce défaut d'ambition, chez la femme, est conditionné et renforcé par les obstacles qu'elle rencontre dans le monde économique et dans la société ». *(Message du Conseil fédéral sur l'initiative « pour l'égalité des droits entre hommes et femmes »)*

Emploi ou mariage ? Certaines jeunes filles cherchent un mari plutôt qu'un emploi, comme certains jeunes gens cherchent une domestique plutôt qu'une épouse. Tout cela mène plutôt à la résignation qu'au bonheur.

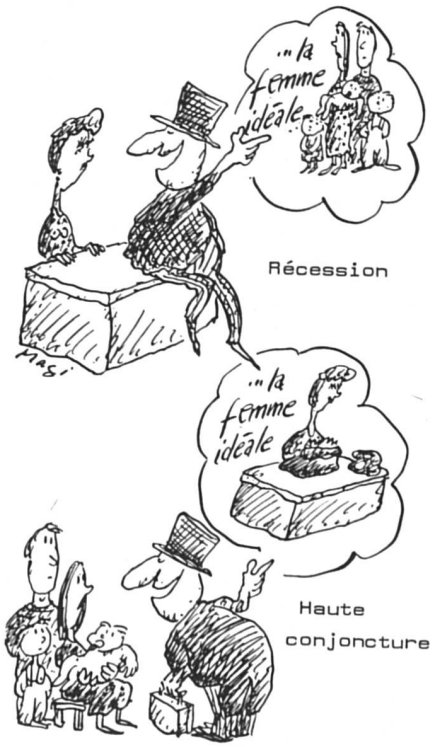

Main d'œuvre de réserve, la femme est, selon la situation économique du moment, appelée à prendre un emploi ou à rester à la maison.

EQUIVALENCE: « C'est bien l'équivalence, terme préférable à celui d'égalité, qui fait l'objet de la demande féminine moderne ou plus exactement d'équivalence sociale, la reconnaissance par la société d'une valeur égale, le libre exercice de droits et de devoirs égaux ». *(Françoise Giroud)*
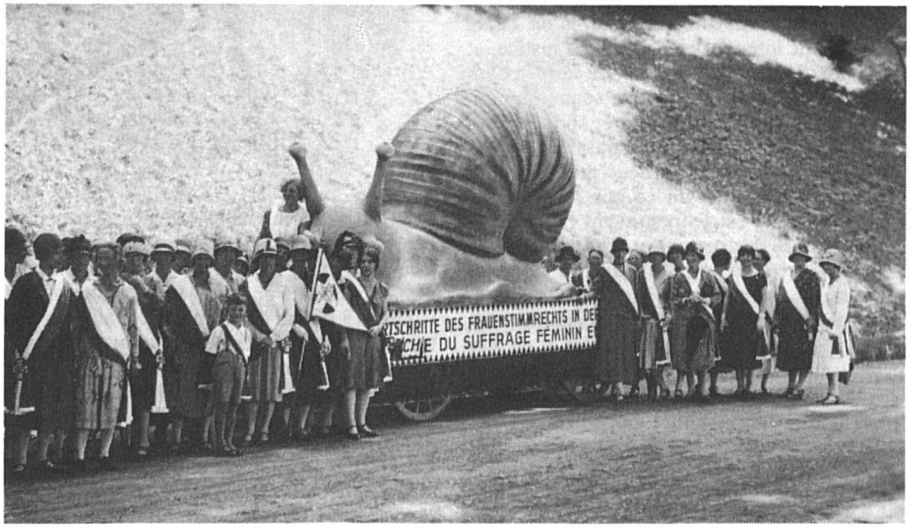
ESCARGOT: *Un gros escargot a été promené, en 1928, devant le Palais fédéral, par des membres de l'Association pour le suffrage féminin, comme le symbole de la lente progression des femmes vers l'égalité.*